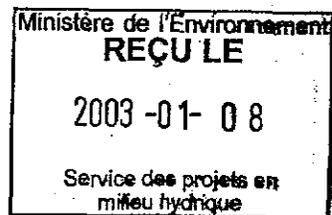

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local</i>	6 janvier 2003	1 page.
2. <i>Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la Capitale-Nationale</i>	9 janvier 2003	1 page.
3. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik</i>	10 janvier 2003	1 page.
4. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction de l'innovation et des technologies</i>	28 janvier 2003	2 pages.
5. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Capitale-Nationale</i>	30 janvier 2003	1 page.
6. <i>Société de la faune et des parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale</i>	30 janvier 2003	3 pages.
7. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik</i>	20 janvier 2004	1 page.
8. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Capitale-Nationale</i>	3 février 2004	1 page.
9. <i>Ministère de l'Environnement, Centre d'expertise hydrique du Québec, Service de la Connaissance et de l'expertise hydrique</i>	3 février 2004	1 page.
10. <i>Société des traversiers du Québec</i>	3 février 2004	1 page.
11. <i>Société de la faune et des parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale</i>	12 février 2004	2 pages.
12. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction de l'innovation et des technologies</i>	26 février 2004	2 pages.
13. <i>Ministère des Transports, Direction de la Capitale-Nationale</i>	25 août 2005	1 page.
14. <i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la coordination</i>	12 septembre 2005	1 page.
15. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre d'expertise hydrique du Québec, Direction de l'expertise hydrique et de la gestion des barrages publics</i>	15 septembre 2005	2 pages.



Québec, le 6 janvier 2003.

Monsieur François Dallaire
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

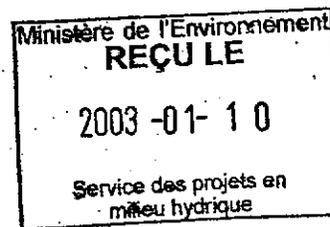
OBJET: Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-
 d'Orléans pour la période 2002-2012
 V/Dossier: 3211-02-204
 N/Dossier: 6702-200-077

Monsieur,

L'examen des documents relatifs à l'étude d'impact nous indique que leur contenu n'a pas d'incidence eu égard aux préoccupations du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Par conséquent, nous n'avons pas de commentaire à cette étape de la procédure visant à statuer sur la recevabilité de l'étude des impacts soumise par l'initiateur du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Claudel Gagnon



Québec, le 9 janvier 2003

Monsieur François Delaître
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Edifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Dossier 3211-02-204

Monsieur,

Par la présente, il me fait plaisir de vous transmettre les commentaires de notre ministère concernant le dossier cité en rubrique.

Puisque nous avons affaire à une première en matière de dragage dans le cas de ce dossier concernant le port de refuge de Saint-Laurent-de-l'île d'Orléans, nous considérons qu'il est de mise que le consultant se fasse donner un portrait du potentiel archéologique subaquatique en cause par un archéologue professionnel.

Si cette étude archéologique révélait un potentiel significatif, il sera opportun d'envisager une approche qui pourrait impliquer une surveillance appropriée au moment des travaux de dragage ou toute autre forme d'intervention jugée utile par l'archéologue consultant.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations les meilleures.

Gilles Samson
Archéologue

GS/cb



Le 10 janvier 2003

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période 2002-2012 (3211-02-204)

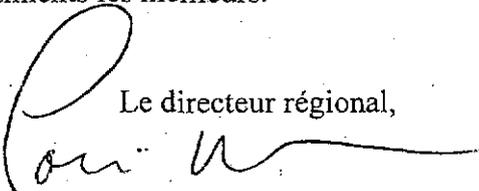
Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet cité en rubrique.

Nous désirons vous aviser que, du point de vue de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


LOUIS MORNEAU, ing.

c.c. M. Emic Béland

Québec, le 28 janvier 2003

Monsieur François Delaître
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans pour la période 2002-2012
(3211-02-204)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des documents acheminés (directive, avis de projet, résumé et rapport principal de l'étude d'impact) par votre service. Par la présente, nous souhaitons vous communiquer nos commentaires, notre questionnement et notre avis de recevabilité de l'étude d'impact sur le projet mentionné en rubrique.

DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

- L'initiateur mentionne l'absence de pêche fixe dans le secteur immédiat du quai. Néanmoins, des activités de pêche commerciale se déroulent à l'intérieure de la zone d'étude retenue ainsi que dans les secteurs amont et aval de cette zone, dans le chenal des Grands Voiliers ; l'impact sur le déroulement de ces activités devrait être évalué (réf. au tableau 4.1 de l'étude présentée) et indiqué dans l'étude d'impact.

À TITRE D'INFORMATION

- Dans la zone d'étude, deux pêcheurs sont autorisés à pêcher, au moyen de trappes (engins fixes), l'anguille mais également la barbotte brune, la barbue de rivière, la carpe, le crapet-soleil, le doré, l'écrevisse, le grand brochet, le grand corégone, la lotte, la marigane, les meuniers, la perchaude, le poulamon, les chevaliers jaune, blanc et rouge. La période de pêche permise s'étend du 10 avril au 30 novembre. En aval de la zone d'étude, à Saint-Jean et à Saint-François, deux pêcheurs tendent également des trappes pour la capture des mêmes espèces et suivant la même période de pêche autorisée.

- De plus, deux pêcheurs sont autorisés à pêcher au filet maillant (engin mobile) dont le positionnement change suivant les déplacements des espèces recherchées : l'esturgeon noir et l'esturgeon jaune. Le secteur de pêche autorisé s'étend au sud d'une ligne partant de l'Île-Madame (chenal des Grands Voiliers), en passant par le récif de l'Île-Madame, jusqu'à la pointe Samson, en passant par la bouée H131 et finalement, pour un des détenteurs de permis, jusqu'à Saint-Augustin-de-Desmaures. Les jours de pêche autorisés au filet maillant s'étalent du 1^{er} mai au 30 juin et du 15 août au 30 septembre.

✓ EN CONSÉQUENCE, une vérification et une évaluation devraient être effectuées, notamment auprès des pêcheurs présents dans le secteur, sur l'impact des opérations de dragage (périodes, perturbations du milieu naturel et de l'habitat du poisson, accessibilité du port de refuge) et de la localisation de la zone de rejet des sédiments de dragage (obstacle physique) sur leurs activités de pêche. L'initiateur inscrirait par la suite les résultats de cette évaluation dans l'étude d'impact.

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

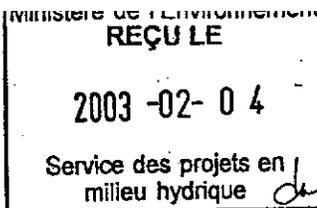
- Advenant un impact du projet sur les activités de pêche commerciale réalisées dans les secteurs concernés, l'initiateur devrait être invité à souligner les enjeux sociaux et économiques à l'échelle locale et régionale et les exigences techniques et économiques de la réalisation du projet s'y référant (en réf. au point 1.3).

Enfin, nous avons relevé quelques anomalies dans l'ordre de présentation des éléments pertinents et certaines omissions concernant des points d'information requis par l'étude d'impact. Cependant, ces dérogations à la directive soumise ne concernent pas ou encore, qu'indirectement notre champ de compétence; nous ne nous y sommes donc pas attardés lors de notre analyse. Enfin, pour être recevable, nous sommes d'avis que l'étude d'impact devrait être complétée en documentant quantitativement et qualitativement l'impact du projet sur les activités de pêche commerciale qui se déroulent sur l'ensemble du secteur influencé par l'exécution des travaux de dragage d'entretien et de rejets des sédiments du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période de 2003-2012, tel qu'indiqué précédemment.

En espérant que ces commentaires répondent à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Louise Therrien, biologiste

c.c. M. Dario Lemelin, DAP



DESTINATAIRE : Monsieur Gillés Brunet
Service des projets en milieu hydrique

DATE : 2003-01-30

OBJET : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période
2002-2012

V/Référence : 3211-02-204
N/Intervention : 300059501

Pour faire suite à votre demande concernant l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en exergue, nous avons pris connaissance du rapport final et voici nos commentaires.

L'étude d'impact favorise l'utilisation du dragage hydraulique pour effectuer le premier dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans avec le point de rejet en avant du quai de Saint-Laurent, à une distance suffisante vers le large pour que les courants ne transportent pas les matériaux dragués vers la rive selon l'intensité d'un rejet d'environ 5 kg/s.

Va-t-on créer un précédent en rejetant les sédiments dans la colonne d'eau du fleuve Saint-Laurent à 30 mètres au sud du quai pendant 10 semaines à 20 heures/jour, au lieu d'utiliser un site de rejet localisé près de la rive sud du fleuve à 1 kilomètre en aval de la marina et qui a déjà fait l'objet d'une autorisation par les ministères concernés ?

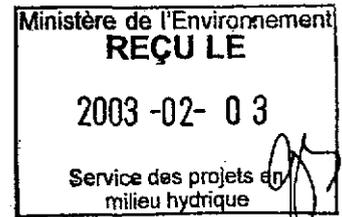
Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint
Service agricole, municipal et
hydrique,

Jean-Marc Lachance, ing.

JML/DJT/mg

365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7
Téléphone : (418) 644-8844
Télécopieur : (418) 646-1214
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Le 30 janvier 2003

Monsieur Gille Brunet
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île
d'Orléans
V/D 3211-02-204
N/D 9018-3-7

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact en regard de la ressource faunique aquatique.

✓ **Les oiseaux aquatiques**

Selon l'étude (p. 23), les oiseaux aquatiques n'utilisent que très peu la rive sud de l'île. L'initiateur du projet doit présenter les données disponibles (parcelles d'inventaires aériens de 2001 réalisés par la FAPAQ) pour appuyer cette affirmation, étant donné la présence d'une *aire de concentration d'oiseaux aquatiques* (ACOA) légalement désignée comme habitat faunique à 2 km en aval de la marina. L'initiateur du projet doit présenter ces données pour mieux caractériser la zone d'étude et réévaluer, le cas échéant, l'impact du projet sur cette composante, compte tenu des périodes de dragage et de présence des oiseaux.

Les poissons

La zone d'étude est parmi la mieux connue de notre région quant aux populations de poissons qui la fréquentent, à cause de la présence du *por de pêche* de la Corporation pour la restauration de la pêche à l'île d'Orléans (Tél : 828-9672 ou 828-1177) situé à quelques centaines de mètres en amont du port de refuge. Grâce à cet engin de pêche fixe (trappe ou *por de pêche*), des données sont régulièrement transmises à la FAPAQ. Bien que ce ne soit que des données ponctuelles, elles démontrent la grande diversité des espèces rencontrées dans ce secteur. L'initiateur du projet doit donc présenter ces données afin de mieux caractériser la zone d'étude.

En se basant sur un rapport de 1987 (Robitaille *et al.*) portant sur les prises effectuées par la pêche fixe de l'Aquarium du Québec, l'étude conclut que la chute des captures observée à partir de 1973 n'a été suivie d'aucun rétablissement des populations de poissons (p. 21). Or depuis 1987, d'autres études et inventaires ont été réalisés. À titre indicatif, des études sont conduites par la FAPAQ depuis 1998 sur l'esturgeon noir dans une région plus élargie:

- Trecia *et al.* 2000. Rapport de pêche expérimentale de l'esturgeon noir dans la région de Montmagny, saison 1999

- Trecia *et al.* 2001. Caractérisation de la pêcherie commerciale à l'esturgeon noir dans l'estuaire du Saint-Laurent en 2000

- Hatin et Caron, 2002. Déplacements et caractéristiques des esturgeons noirs adultes dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent en 1998 et 1999.

L'initiateur du projet doit donc présenter des données plus récentes à l'appui de son affirmation afin de mieux caractériser la situation actuelle des principales populations de poissons de ce secteur du Saint-Laurent.

L'éperlan

L'étude mentionne que la rive sud du fleuve ne serait pas affectée par le dépôt des sédiments dans le chenal des Grands Voiliers (option dragage mécanique) et donc que les éperlans du ruisseau de l'Église, à Beaumont, ne subiraient aucun impact (p. 21). Compte tenu de la localisation du site de dépôt, on peut cependant se demander s'il pourrait y avoir impact sur la migration des éperlans en route vers cette frayère. Étant donné l'importance du ruisseau de l'Église pour cette espèce en situation précaire l'initiateur du projet doit documenter ce point.

La pêche sportive

L'étude conclut à l'absence de pêche sportive en se basant sur la disparition de la pêche à l'éperlan sur les quais (p. 21). Or, le port de refuge de Saint-Laurent est un de rares points d'accès au fleuve pour les pêcheurs de dorés qui utilisent des bateaux, les secteurs les plus fréquentés se situant en rive sud, en face de Beaumont, et du côté nord de l'île, près du pont. De plus, la Corporation pour la restauration de la pêche à l'île d'Orléans tient au mois d'août, depuis plusieurs années, un tournoi de pêche qui a pour point de départ et d'enregistrement le port de refuge de Saint-Laurent. Il se pratique également une pêche récréative à partir du quai.

Autres activités à caractère faunique

L'initiateur du projet doit présenter l'information disponible sur les activités de nature scientifique et éducative au site de pêche du parc maritime de Saint-Laurent mentionnées plus haut. L'initiateur du projet devra tenir compte de cette pêche et des activités qui l'entourent dans l'évaluation des impacts de son projet et prévoir les mesures d'atténuation le cas échéant.

En espérant que ces commentaires seront utiles dans le cadre du projet à l'étude, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'aménagement de
la faune de la Capitale-Nationale



Robert Parent

/CD

Le 20 janvier 2004

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Étude d'impact sur l'environnement du projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période 2002-2012 (3211-02-204)

Monsieur,

Le 14 janvier dernier, vous nous avez fait parvenir une copie du document complémentaire concernant le projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période 2002-2012 afin que nous l'analysions.

Dans les étapes antérieures du processus, nous avons signifié, au moment de la recevabilité initiale, que ce projet correspondait aux exigences du ministère de la Sécurité publique et nous n'avions formulé aucune question complémentaire. C'est donc pour cette raison que le contenu de cette étude nous est toujours recevable.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Claude A Ferland, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone 418-643-2267 ou par courriel à claudes.ferland@misp.gouv.qc.ca.

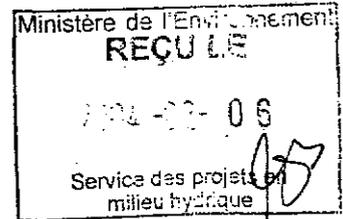
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



MARTIN SIMARD

c.c. M. Bernard Dubois, directeur/DOTSC



DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 3 février 2004

OBJET : **Projet de dragage d'entretien du port de refuge de
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période
2002-2012**

V/Référence : 3211-02-204
N/Intervention : 300130081

Lors de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact, nous avons soulevé quelques points qui nécessitaient des précisions de la part du promoteur. Il s'agissait d'apporter des précisions sur la méthode de dragage hydraulique favorisée dans l'étude d'impact avec le point de rejet dans le chenal du fleuve Saint-Laurent en amont du quai de Saint-Laurent.

Puisqu'il s'agit d'un premier dragage d'entretien à ce site et que la méthode de dragage favorisée est nouvelle, nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document.

Le directeur adjoint
Service agricole, municipal et
hydrique,

Jean-Marc Lachance, ing.

JML/DJT/mg

Delaître, François

De: Tessier, Denis (R03)
Envoyé: 6 février 2004 13:46
À: Delaître, François
Objet: Port de refuge St-Laurent.doc

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 3 février 2004

OBJET : Projet de dragage d'entretien du port de refuge
de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans pour la période 2002-2012

V/Référence : 3211-02-204

N/Intervention : 300130081

Lors de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact, nous avons soulevé quelques points qui nécessitaient des précisions de la part du promoteur. Il s'agissait d'apporter des précisions sur la méthode de dragage hydraulique favorisée dans l'étude d'impact avec le point de rejet dans le chenal du fleuve Saint-Laurent en amont du quai de Saint-Laurent.

Puisqu'il s'agit d'un premier dragage d'entretien à ce site et que la méthode de dragage favorisée est nouvelle, nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document.

adjoint

Le directeur

municipal et hydrique,

Service agricole,

Delaitre, François

De: Cyr, Jean-François
Envoyé: 3 février 2004 13:19
À: Delaitre, François
Cc: Dufresne, Jocelin
Objet: Étuded d'impact: Dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent, I.O. pour la période 2002-2012

Bonjour François,

J'ai lu les aspects à caractère hydrodynamique du rapport d'étude d'impact mentionné en titre ainsi que la question QC-14 du MENV et la réponse apportée par le Consultant et voici les questions et commentaires que je peux émettre:

Question: Les matériaux déposés au site de dépôt de la drague hydraulique peuvent-ils revenir se déposer au site de dragage ? Démontrer.

Commentaire: P. 27: on mentionne que la dispersion des matériaux déposés avec une benne preneuse pourrait avoir une étendue régionale. Il serait requis de démontrer l'étendue et l'orientation du panache résultant avec les concentrations correspondantes pour mieux réaliser l'impact.

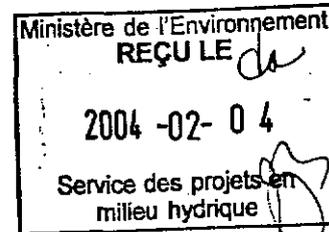
Commentaire: P.27: on mentionne que le choix du point de rejet de la drague hydraulique a été fait pour que les matériaux rejetés restent dans le chenal et ne rejoignent pas la rive. Peut-on apporter une démonstration de cette évaluation.

Commentaire: Les évaluations relatives aux panaches et aux concentrations correspondantes semblent reposer sur des données globales et/ou régionales et/ou qualitatives. Il serait nécessaire de pouvoir démontrer ces résultats et conclusions au moyen d'une analyse hydrodynamique spécifique à la zone d'intérêt et effectuée par des méthodes reconnues (modélisation, essais de dispersion en nature, ...). Cette analyse devrait permettre de présenter en image les panaches de dispersion des deux options de méthodes de dragage, ainsi que les concentrations associées de MES le long de ce panache. L'analyse devrait minimalement tenir compte des aspects suivants:

- la bathymétrie du site de dragage et du fleuve dans la zone d'influence;
- la granulométrie des sédiments (particules, densité, cohésion);
- du débit du fleuve au site de dragage selon la période proposée de dragage;
- de la vitesse du courant de circulation du fleuve dans la zone d'intérêt;
- de la vitesse et l'orientation du courant en fonction du cycle de marée;
- la direction des vents dominants.

Jean-François Cyr, ing. M. Sc.
Centre d'expertise hydrique du Québec
Service de la Connaissance et de l'expertise hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque Est, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5V7, boîte 20
Tél.: (418) 521-3876 poste 7329
Télec.: (418) 644-7100
Courriel: jean-francois.cyr@menv.gouv.qc.ca

Le 3 février 2004



Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent, I.O.
N/Réf. : X3 2240 N98

Monsieur,

La présente est pour faire suite à la vôtre datée du 14 janvier dernier adressée à M. Luc Bergeron du MTQ.

Nous avons pris connaissance des réponses de M. Jean-Pierre Troude concernant le projet mentionné en rubrique.

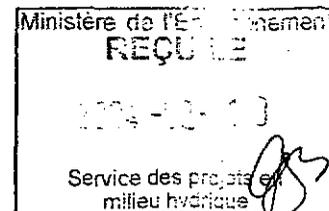
Nous comprenons que M. Troude réfère au projet de construction d'un débarcadère uniquement avec des massifs (deux) d'accostage lorsque celui-ci fait référence au projet du MTQ. Pour ce projet, nous ne sommes pas en désaccord avec les conclusions de M. Troude, bien que la municipalité n'ait pas encore entériné le projet présenté par le MTQ.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



JEAN-PIERRE BOUCHER, ing.
Chargé de projet

c.c. Denis Mainguy, STQ
J.-P. Gervais, MTQ



Le 12 février 2004

François

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Boîte postale 83
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 9018-3-7

V/Réf. : 3211-02-2004

Objet : **Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent pour
2002-2012**

Monsieur,

La présente fait suite au document complémentaire de décembre 2003 contenant les réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur du projet cité en rubrique.

QC 33 : Le nom latin de la truite arc-en-ciel est maintenant *Oncorhynchus mykiss* et non plus *salmo gairdneri*.

QC 41 : Il nous apparaît opportun, pour une meilleure analyse des impacts, que les habitats et les activités fauniques soient localisés sur une carte, notamment le port de pêche de l'Association, les pêches commerciales fixes, l'aire de concentration aquatique ainsi que le ruisseau de l'Église à Beaumont et que leur distance par rapport aux sites de déversement soit indiquée. Par la suite on pourra y jumeler la modélisation des panaches de dispersion pour une meilleure évaluation et discrimination.

Nous ne partageons pas l'opinion de l'auteur que la pêche sportive est une activité très marginale dans ce secteur du fleuve. On devrait plutôt indiquer que la période des travaux projetés ne sera pas en conflit avec la période de pêche sportive.

Concernant l'esturgeon noir, le résumé nous renseigne mieux que le document au niveau des impacts. L'utilisation d'une carte, déjà existante dans les documents de référence, contribuerait à mieux expliquer le comportement de cette espèce de poissons d'intérêt commercial, tout comme l'anguille (montaison/dévalaison).

QC 43 : Tel que demandé, l'auteur décrit bien l'ACOA mais il ne nous dit pas si le projet aura un impact sur cet habitat faunique.

Enfin, l'auteur aurait intérêt à citer les ouvrages, les statistiques et les personnes consultés pour élaborer ce document complémentaire.

Le directeur de l'aménagement de
la faune de la Capitale-Nationale



Robert Parent

/RM/jdb



Québec, le 26 février 2004

Monsieur François Delaître
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la période 2002-2012
(3211-02-204)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document complémentaire que vous nous avez acheminé concernant le projet mentionné en rubrique. Par la présente, nous souhaitons vous communiquer nos commentaires et vous indiquer notre appréciation des réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur du projet.

DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

- QC-30 Dans la description du milieu humain, l'auteur ne fait toujours aucune mention de l'utilisation potentielle du port de refuge par les pêcheurs commerciaux dont les activités se déroulent en partie pendant les deux périodes des travaux envisagées (p. 35 de l'étude d'impact). Selon l'auteur, ces périodes ne nuisent pas à la navigation de plaisance. Doit-on en conclure que les pêcheurs commerciaux ne fréquentent pas le port de refuge? Dans l'affirmative, la réponse est satisfaisante en ce qui concerne les activités au port de refuge.

ÉVALUATION DES IMPACTS / MILIEU HUMAIN

- QC-56 Référez au commentaire précédent. Par ailleurs, il est mentionné dans la réponse à la QC-30, qu'en cas de dragage hydraulique, les pontons seront également enlevés et l'utilisation du port de refuge sera donc impossible. Cette option n'apparaissait pas dans le document de l'étude d'impact. Quelles seraient alors les conséquences possibles et notamment les coûts potentiels engendrés dans l'éventualité qu'une fréquentation du port de refuge aux fins de leurs activités, soit le fait de pêcheurs commerciaux?

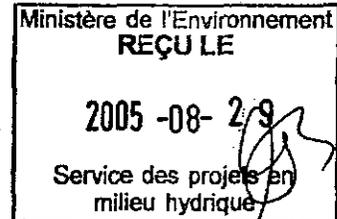
Au meilleur de notre connaissance, les réponses aux autres demandes de renseignements qui concernent notre champ de compétence nous apparaissent, dans l'ensemble, satisfaisantes.

En espérant que ces commentaires répondent à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Louise Therrien, biologiste

c.c. M. Pierre J. Bédard, DAP



Charlesbourg, le 25 août 2005

Monsieur Gilles Brunet, chef
Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-
 d'Orléans
 V/Réf. : 3211-02-204
 N/Réf. : GCO 2005-08-01-9

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 26 juillet dernier et relativement à l'objet susmentionné, nous avons pris connaissance des documents relatifs à ce projet et nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des
inventaires et du plan,

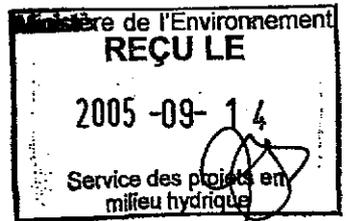
CLAUDE STEVENS, ing.

CS/do

c. c. : M. Luc Bergeron, directeur, Direction de la Capitale-Nationale

Direction de la coordination

Le 12 septembre 2005



Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a transmis, en date du 26 juillet 2005, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), une copie du document complémentaire concernant le projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Après analyse, il appert que le MRNF considère que l'initiateur du projet a répondu de façon adéquate aux questions concernant la faune et les habitats fauniques et que l'étude d'impact est recevable sur ces aspects.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Mario Gosselin



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 15 septembre 2005

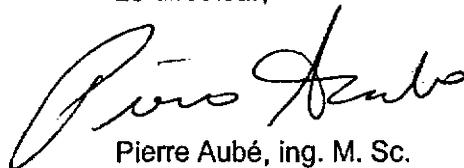
OBJET : **Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans**

V/Réf. : 3211-02-204

Veillez trouver ci-joint l'avis technique de M^{me} Patricia Clavet, ingénieure relativement au projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Le présent avis fait suite à votre demande du 26 juillet dernier.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Clavet au numéro de téléphone (418) 521-3825, poste 7117 pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,



Pierre Aubé, ing. M. Sc.

PA/dc

p. j. Avis technique



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé
Directeur de l'Expertise hydrique et de la Gestion des
barrages publics

DATE : Le 15 septembre 2005

OBJET : Projet de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-
Laurent-de-l'Île-d'Orléans

V/Réf. : 3211-02-204

Pour faire suite à la demande de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, j'ai effectué l'analyse du document contenant les réponses à la seconde série de questions et commentaires du MDDEP émis par Le Club Nautique de L'Île Bacchus inc., en juillet 2005, concernant le projet cité ci-dessus. Dans l'ensemble, les renseignements complémentaires de même que les questions posées au promoteur sur le panache de dispersion de sédiments de dragage ont été répondus clairement. Les fondements théoriques selon lesquels le promoteur base son approche sont adéquats et satisfaisants. De plus, les références mentionnées par le promoteur peuvent pour la plupart être consultées sur le web. J'ai toutefois noté des erreurs mineures au niveau des données sur les élévations des marées ainsi que sur l'estimation de la largeur totale du panache. Par contre, ces dernières ne modifient pas significativement les résultats du panache.

Exception faite de ces légères imprécisions, le document présenté par le promoteur répond à la directive de votre direction touchant notre champ de compétence. J'espère que mon analyse a été suffisamment explicite et je vous prie de ne pas hésitez à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

PC/dc

Patricia Clavet, ing., M. Sc.

c.c. M. Jean-François Cyr, ing., Direction de l'expertise hydrique et de la gestion des
barrages publics

16/09